

Fabiolagate : |



« La fondation pose un problème éthique. Ni le roi ni le gouvernement n'ont été informés. » **Elio DI RUPO**



La moutarde du Fabiolagate était montée au nez des parlementaires. Le Premier a rallié leurs vues et promis d'accélérer la réforme des dotations royales.

● Catherine ERNENS

Se faire canarder sur le message royal qui faisait allusion au populisme des années trente. Et rallier l'indignation de tous, y compris de son parti, sur une autre affaire royale touchant Fabiola. En une même séance plénière au Parlement. Il l'a fait.

Elio Di Rupo est sorti tête haute par la porte royale et a brisé la fenêtre du Palais le même jour. Un tour de passe-passe, des mots choisis, et voilà. Albert est remis sur son trône avec les honneurs. Fabiola est à genoux.

Le discours d'Albert était inscrit dans un contexte européen global, a justifié Di Rupo. La N-VA a ricané et parlé d'utilisation abusive par le PS du roi. Mais ce n'était plus le sujet du jour. Le sujet était le « Fabiolagate ». Au Parlement, la sévérité était unanime. Seul le CD & V s'est tu.

Veuve depuis 1993, la reine a reçu 27 millions d'euros de dotation publique en vingt ans. Elle a de plus hérité d'une part de la fortune du roi Baudouin. N'ayant pas d'héritier direct, les droits de succession à payer par ses héritiers auraient été de 70 %. Un des buts de la fondation est de per-

Aucun moyen de savoir aujourd'hui si l'argent provient ou non de la dotation publique. Il faudra croire la reine sur parole.

mettre d'éviter cette imposition. Les déclarations de Fabiola quant au fait que l'argent versé dans sa fondation vient exclusivement de ses biens privés a à peine tempéré les ardeurs des parlementaires. Le montage fiscal reste, la suspicion avec. Comme le soulignait la députée Écolo, Muriel Gerkens, cette fortune privée a de toute façon été constituée ou protégée grâce à la dotation que Fabiola reçoit.

« *Ceux qui se lèvent tous les jours tôt payent 50 % d'impôt sur les revenus de leur travail, payent des impôts sur leur patrimoine et leurs descendants payent des droits de succession* », a tonné Corine de Permentier (MR). « *La reine détourne le but de la loi sur les fondations* », a souligné Luk Biesen (Open Vld). Georges Dallemagne (cdH) a abondé en réclamant plus de

transparence et des règles claires. Christophe Lacroix (PS) s'est dit abasourdi.

« *Je comprends votre émotion et je la partage* », a dit le Premier ministre Elio Di Rupo. « *La fondation pose un problème éthique. Ni le roi ni le gouvernement n'ont été informés* ».

Une réforme est en cours...

Le Premier ministre l'a reconnu. Le législateur qui a fixé la dotation de la reine Fabiola en 1993 n'avait prévu aucun moyen de contrôle. Et donc... il n'y a aucun moyen aujourd'hui de savoir si l'argent du fond Fabiola provient ou non de la dotation publique. Il faudra croire la reine sur parole.

Une réforme est cependant en cours. Elle a été décidée par les huit partis à la manœuvre pour la Réforme de l'État. Cet accord prévoit que la dotation du conjoint survivant du chef de l'État ne pourra pas dépasser le montant de celle de l'héritier présomptif et que l'usage de la dotation sera contrôlé par le premier président de la Cour des Comptes.

Bien joli. Mais l'accord prévoit de ne pas toucher aux montants des dotations, ni à rien, tant qu'Albert sera sur le trône. Là-dessus, Elio Di Rupo a fait savoir que ces réformes devaient être mises en œuvre plus rapidement, en particulier pour les dotations. Plus rapidement ? Nul ne sait trop comment ni avec quelle plus grande célérité le gouvernement pourrait agir. ■